

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère
(MAB)**

Trente-et-unième session

Siège de l'UNESCO, Paris, salle II (bâtiment Fontenoy)
17-21 juin 2019

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE: Mise en œuvre du "Processus d'excellence et d'amélioration du Réseau mondial de réserves de biosphère (RMRB) ainsi que de l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial"

Partie A: Contexte

1. En juin 2017, à sa 29^{ème} session, le Conseil du MAB a adopté un processus d'excellence et d'amélioration du RMRB ainsi que l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial »(voir annexe 2). Il a décidé d'achever la «stratégie de sortie» en 2020 et de mettre en place ce processus pour faire en sorte que les réserves de biosphère servent de modèles pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses Objectifs de Développement Durable (ODD).
2. En juillet 2018, à sa 30^{ème} session, le Conseil du MAB a décidé de créer un groupe ad hoc chargé du «Processus d'excellence et d'amélioration du RMRB et de l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial» afin de tirer parti des possibilités offertes par le processus au-delà de 2020 (voir annexe 1).
3. Les membres du groupe de travail ad hoc (voir annexe 1) se sont réunis pratiquement quatre fois et ont préparé une proposition à soumettre au Conseil du MAB pour examen, **y compris une décision à prendre par le conseil du MAB à la présente session, figurant à la page 7 du présent document.**

Partie B: Proposition du groupe de travail ad hoc sur l'excellence

Principes généraux

Lorsqu'un site est désigné par le Programme MAB de l'UNESCO, les États membres s'engagent à garantir des caractéristiques de haute qualité pour les sites proposés et à la mise en œuvre du cadre statutaire, des principes du MAB et des valeurs de l'UNESCO.

Le Conseil du MAB, dressant le bilan des enseignements tirés et des résultats de la «stratégie de sortie», ainsi que du processus d'examen périodique, a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre un «Processus d'excellence et d'amélioration du RMRB ainsi que de l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial »afin de tirer parti des possibilités offertes par le processus au-delà de 2020;

Depuis leur désignation, certaines réserves de biosphère ont rencontré ou pourraient rencontrer des difficultés de gestion et ont besoin d'être aidées et soutenues;

Le processus d'excellence a pour objectif principal d'assurer une qualité élevée et constante au sein du RMRB, qui constituera un réseau de réserves de biosphère fonctionnant bien conformément au Cadre statutaire et au Plan d'action en vigueur;

Le processus d'excellence est donc conçu pour faciliter la gestion et le développement de chaque réserve de biosphère, et donc de l'ensemble du RMRB;

Par conséquent, il s'agit d'une entreprise à long terme qui vise à créer un mécanisme de soutien durable pour les réserves de biosphère qui pourrait rencontrer des difficultés pour se conformer au cadre réglementaire;

Si les réserves de biosphère doivent être considérées comme des «modèles de développement durable», l'amélioration de la qualité et de l'excellence des réserves de biosphère et du RMRB est cruciale si le RMRB doit apporter une contribution significative à la mise en œuvre des ODD et de l'agenda 2030;

Les réserves de biosphère comportent des caractéristiques clés englobant la conservation, la gestion et des sites de promotion du bien-être humain qu'aucune autre désignation ne possède.

Les expériences, aptitudes et compétences des réserves de biosphère, des réseaux régionaux et du RMRB peuvent être mobilisées pour aider à la mise en œuvre de ce processus d'excellence.

Le programme MAB doit renforcer ses liens avec les cadres et accords liés à la biodiversité et au développement durable, ainsi qu'avec les interfaces science-politique telles que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) ;

Il existe des possibilités d'accroître la contribution du RMRB, en particulier dans le contexte des Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 et de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, avec le concept intitulé «Autre mesure de conservation efficace par zone» et en travaillant avec les communautés autochtones et locales dans le cadre de leurs territoires de vie et des zones de conservation communautaire (ICCA).

Les réserves de biosphère et le RMRB doivent travailler en coopération avec le mandat principal de l'UNESCO et ses domaines de compétence: éducation, science et culture;

Un mécanisme d'examen simple et rapide, coordonné par le comité national du MAB et / ou le point focal, cinq ans après la désignation ou le dernier rapport d'examen périodique, aidera à suivre les progrès des réserves de biosphère, en particulier dans la mise en œuvre du Plan d'action de Lima et des ODD;

Le processus d'excellence devrait être lié aux travaux en cours sur les directives techniques, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des critères du cadre réglementaire.

La communication est essentielle pour soutenir la réserve de biosphère individuelle et le RMRB. Un soutien devrait être fourni pour une communication régulière, de qualité et efficace entre les représentants des réserves de biosphère d'un pays donné; entre la réserve de biosphère et le niveau national; entre la réserve de biosphère, le niveau national et les réseaux régionaux; entre les réserves de biosphère et les comités nationaux du MAB avec le secrétariat du MAB et les bureaux hors Siège de l'UNESCO.

En termes d'aide financière, il est suggéré de faire la liaison entre les États membres et les organisations, mécanismes et donateurs existants tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat, l'Union européenne, la Banque mondiale, etc., afin d'aider à hiérarchiser les actions / programmes / projets dans les réserves de biosphère.

Le Conseil du MAB pourrait suggérer que l'UNESCO envisage de devenir, si possible, une organisation de mise en œuvre ou une entité accréditée au Fonds vert pour le climat. Les commissions nationales, les autorités nationales ou les comités nationaux du MAB seraient en mesure de tirer profit de cette situation en soumettant des projets et en attirant des fonds.

Ces principes généraux sont traduits dans les recommandations concrètes suivantes, adoptées par le Conseil du MAB en 2017 et mises à jour par le groupe de travail ad hoc sur l'excellence. Ces recommandations sont basées sur des pratiques et processus existants tels que le rapport d'examen périodique et visent à améliorer leur efficacité et leur impact dans l'intérêt de la réserve de biosphère et du RMRB.

Recommandations visant à soutenir les réserves de biosphère individuelles, en particulier dans le contexte de la conformité au cadre statutaire

Le rôle du comité national du MAB est essentiel dans le processus d'excellence en matière de contrôle de la qualité, d'appui et de partage des informations entre les rapports d'examen périodique.

Un soutien aux réserves de biosphère qui ne se conforment pas au Cadre statutaire ou qui ont des difficultés à communiquer les résultats de leur processus d'examen périodique par le comité national du MAB est suggéré par le biais suivant :

- **Encourager** les autorités nationales à associer la mise en œuvre de la stratégie du MAB (2015-2025) et du Plan d'Action de Lima (2016-2025) à celle des Objectifs de Développement Durable ;
- **Identifier** les difficultés et définir les processus et mécanismes permettant de résoudre les problèmes typiques rencontrés par les réserves de biosphère et leurs solutions, en utilisant la diversité du RMRB et les directives opérationnelles techniques le cas échéant ;
- **Proposer** quelques indicateurs d'excellence simples, clairs et alignés sur les plans existants tels que le Plan d'Action de Lima et la Stratégie du MAB lors de chaque session du Conseil du MAB afin de suivre la mise en œuvre de ce processus. Ces indicateurs pourraient inclure un ensemble de données de base fourni à chaque session du Conseil du MAB afin de déterminer le nombre de sites ne répondant pas aux critères et / ou de demander des informations supplémentaires ; combien de ces

sites ont bénéficié de l'appui des groupes constitutifs nationaux / régionaux / internationaux du MAB ;

- **Encourager** les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales, en soutenant leurs actions actuelles, en renforçant leur implication et en les encourageant à participer au développement de leur réserve de biosphère ;
- **Organiser** des ateliers techniques spécifiques sur des problèmes difficiles tels que le zonage et la gouvernance. Les pays hôtes devront couvrir les coûts de tels ateliers. Idéalement, de tels ateliers seraient systématiquement organisés et animés lors de réunions de réseaux régionaux (utiliser les réunions de réseaux régionaux avec un atelier de support organisé pour les nouvelles propositions de réserves de biosphère et les rapports de révision périodiques);
- **Encourager** les commissions nationales de l'UNESCO et les comités nationaux du MAB éligibles à demander un soutien financier dans le cadre du programme de participation de l'UNESCO ;
- **Demander** aux chaires UNESCO et aux centres UNESCO liés au programme MAB d'organiser des cours et des installations de formation pour les sites et les pays demandeurs ;
- **Mobiliser** les compétences existantes et les ressources humaines pour les missions techniques et de soutien, notamment en invitant des experts du Comité consultatif international (mandats actifs et antérieurs), d'autres personnels des réserves de biosphère, du Secrétariat de l'UNESCO et des bureaux extérieurs de l'UNESCO ; dans la mesure du possible, les frais de voyage et d'hébergement devraient être pris en charge par les pays hôtes, avec l'aide de l'UNESCO, le cas échéant, et aucun frais ne devrait être prévu, conformément à la pratique habituelle du programme MAB;
- **Recourir** au soutien des pairs pour préparer des examens périodiques. Une réserve de biosphère qui répond déjà aux critères peut soutenir et guider un site qui a des difficultés à entreprendre l'exercice de révision périodique. Ce processus de pairs serait entrepris sur une base volontaire.

Rôles d'appui de la mise en œuvre du processus d'excellence

Les textes ci-dessous résument le rôle de chaque composante du programme MAB dans la mise en œuvre de la stratégie / du processus d'excellence à différents niveaux:

Réserve de biosphère

- Responsable du partage des informations de contact avec le comité national du MAB et le secrétariat du MAB, y compris sur le site Web ;
- Responsable d'alerter le comité national / l'autorité nationale du MAB de toute difficulté à respecter les critères du Cadre statuaire ;
- Responsable de fournir un soutien à chaque réserve de biosphère afin de respecter les critères du cadre statuaire ;

- Assurer le suivi de la qualité des formulaires d'examen périodique reçus de la réserve de biosphère ;
- Responsable d'effectuer un examen à mi-parcours tous les cinq ans afin de s'assurer que des progrès sont réalisés et que tout problème majeur est traité à temps ;
- Demander une assistance technique au comité national du MAB, au Secrétariat du MAB et / ou aux bureaux hors Siège de l'UNESCO ;
- Participer à la réunion des réseaux régionaux et au congrès mondial ;
- Remplir et soumettre à temps le rapport d'examen périodique.

Comité national du MAB / Point focal du MAB / Autorité nationale

- Responsable de fournir un soutien à l'autorité nationale et à la réserve de biosphère pour qu'elle satisfasse aux critères du cadre réglementaire ;
- Responsable de fournir un soutien dans la mobilisation des ressources ;
- Responsable de contrôler avec l'autorité nationale la qualité des formulaires d'examen périodique reçus de la réserve de biosphère ;
- Participer avec l'autorité nationale à la réalisation d'un examen à mi-parcours tous les cinq ans afin de s'assurer que des progrès sont réalisés et que toute question majeure est traitée à temps ;
- Responsable de faciliter le mécanisme d'examen des progrès et de la mise en œuvre et d'alerter le Secrétariat du MAB en cas de problème à temps ;
- Responsable de rechercher conseil et soutien auprès de l'UNESCO en cas de difficultés.

Commission nationale de l'UNESCO

- Soutenir les demandes du Comité national du MAB ou de l'autorité nationale pour une assistance technique à la réserve de biosphère afin de respecter les critères du cadre réglementaire ;
- Responsable de fournir un soutien dans la mobilisation des ressources;

Réseaux régionaux

- Responsable de fournir un appui aux réserves de biosphère individuelles en partageant les bonnes pratiques et en organisant des ateliers de soutien aux bureaux d'assistance lors de chaque réunion régionale ;
- Responsable d'organiser des ateliers pour examiner la mise en œuvre du PAL;
- Responsable de faciliter l'examen par les pairs et les projets collaboratifs communs, y compris le jumelage.

Bureaux hors Siège de l'UNESCO

Répondre aux demandes d'assistance technique (mission, échange d'informations) et dans la mobilisation des ressources pour les réserves de biosphère nationales;

Secrétariat du MAB

- Répondre aux demandes d'assistance technique (mission, échange d'informations ;
- Mobiliser des ressources pour le RMRB ;
- Assurer une communication fluide entre les différentes composantes du MAB, notamment via un site Web régulièrement mis à jour;

- Soutenir les synergies et les accords de coopération avec les cadres et accords incluant les ODD, OECM et ICCA, GIEC et IPBES et les AME relatifs à la biodiversité par le biais du groupe de liaison sur la biodiversité.

Comité consultatif international

Fournir des évaluations explicites et des recommandations claires à l'Autorité nationale et aux réserves de biosphère et alerter le Conseil du MAB des préoccupations émergentes partagées par plusieurs réserves de biosphère.

Bureau du MAB

- Examiner les recommandations du Comité consultatif et recommander des décisions finales et claires au Conseil du MAB ;
- Soutenir la mise en œuvre du PAL, le suivi et l'évaluation ;
- Mobiliser des ressources pour le RMRB ;
- Renforcer les liens avec les accords liés à la biodiversité et au développement durable et aux organismes scientifiques tels que le GIEC, l'IPBES ;

Conseil du MAB

- Surveiller le processus général d'excellence et s'accorder sur des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre ;
- Organiser le soutien à la réserve de biosphère et aux pays si les difficultés persistent.

Proposition de décision au Conseil du MAB

Sur la base des enseignements tirés de la stratégie de sortie et des résultats obtenus, et à la suite de sa décision prise à sa 30^{ème} session en 2017

Le Conseil du MAB décide que:

Le processus d'excellence sera introduit à partir du 1er janvier 2020 et suivra les recommandations et les rôles de soutien décrits ci-dessus ;

Pour aider à couvrir les coûts financiers liés à la mise en œuvre du processus d'excellence, les États membres sont **invités** à contribuer au Fonds MAB afin de soutenir certaines des activités susmentionnées, afin de rendre le RMRB disponible en tant qu'outil puissant pour améliorer la crédibilité et la qualité de ses sites et faire preuve de coopération et de solidarité dans l'action; et

Demander à l'UNESCO d'envisager de devenir, si possible, un organisme de mise en œuvre ou une entité accréditée auprès du Fonds vert pour le climat.

Annexes

Annexe 1. Mandat du Groupe de travail ad hoc (Rapport du Conseil du MAB 2018)

Le Conseil a décidé d'établir un groupe de travail ad hoc sur le « processus d'excellence et de renforcement du RMRB, ainsi que d'amélioration de la qualité pour tous les membres du Réseau mondial » afin de tirer parti des possibilités offertes par ce processus au-delà de 2020.

- 1. Ce groupe de travail a pour mission :**
 - de continuer d'étoffer le « processus d'excellence et de renforcement du RMRB, ainsi que d'amélioration de la qualité pour tous les membres du Réseau mondial » et de faire progresser sa mise en œuvre ;
 - de préparer les éléments qui alimenteront les débats et permettront au CIC-MAB de statuer, à sa 32^e session (2020), sur le processus d'excellence et sa mise en œuvre.
- 2.** Le groupe de travail a été invité par le Conseil à prendre en compte la décision prise par celui-ci à sa 29^e session concernant la « stratégie de sortie », ainsi que les enseignements tirés et résultats obtenus de cette stratégie et du processus d'examen périodique en général.
- 3.** Il a également été invité à présenter ses conclusions et recommandations au Conseil du MAB, à sa 31^e session, afin que celui-ci en débattenne et envisage les suites à leur donner en vue de mieux orienter le processus.
- 4.** Le Conseil a par ailleurs demandé au Secrétariat d'appeler les États membres à désigner, au plus tard début septembre, les représentants qu'ils souhaiteraient voir siéger au groupe de travail ad hoc.
- 5. Le groupe de travail se composera des membres suivants :**
 - 2 membres du CIC-MAB par groupe régional de l'UNESCO
 - Président du CIC-MAB
 - Président du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère.
- 6.** Le Secrétariat a indiqué qu'après approbation des recommandations d'examen périodique et de suivi par le Conseil du MAB, 64 sites dans 31 pays étaient encore visés par le processus d'excellence. Des délégués se sont félicités des progrès déjà accomplis et souligné la nécessité de poursuivre les efforts de mise en œuvre du processus d'excellence.

Membres du groupe de travail ad hoc 2019

Groupe 1: Europe et Amérique du Nord

- 1 - France: M. Didier Babin
- 2 - Suède: Mme Johanna Mac Taggart

Groupe 2: Europe

- 1- Fédération de Russie: M. Valery Neronov
- 2- Slovaquie: Mme Zuzana Guziova

Groupe 3: Asie et Pacifique

- Australie: M. Peter.Bridgewater
République de Corée: Mme Shim, Suk-Kyung

Groupe 4: États arabes

- Oman: Dr. Thuraya Said AlSareeri
Soudan: Dr. Suad Ali Mirghani

Groupe 5: Afrique

- Madagascar: Dr BAOHANTA Rondro
Afrique du Sud: Dr. Vongani Maringa

Groupe 6: Amérique latine et les Caraïbes

- Haïti: M. Dieufort Deslorges
Mexique: Mme Maria Pia Gallina Tessaro

- Président du Conseil du MAB: Pr Enny Sudarmonowati, Indonésie
- Président du comité consultatif: Petr Cupa, élu le 25 février 2019
- Secrétariat du MAB: Meriem Bouamrane

Annex 2. Extrait de la décision sur le « Processus d'excellence et de renforcement du RMRB ainsi que l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial » (Rapport du Conseil du MAB 2017)

Le Conseil du MAB décide de finaliser la « Stratégie de sortie » en 2020 et d'instaurer un « Processus d'excellence et de renforcement du RMRB ainsi que l'amélioration de la qualité de tous les membres du Réseau mondial » afin de s'assurer que les sites servent de modèles pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des objectifs de développement durable (ODD).

Le Conseil du MAB décide ce qui suit au sujet des sites concernés par la « Stratégie de sortie » :

1. **Pour les sites qui ont fourni les informations et répondent aux critères**, le Conseil du MAB félicite chaleureusement les États Membres concernés et remercie tous les acteurs qui se sont mobilisés pour ce processus important.
2. En outre, le Conseil du MAB encourage le Secrétariat du MAB, les commissions nationales pour l'UNESCO, les comités nationaux du MAB et les réserves de biosphère concernées à transmettre des messages positifs pour informer et pour célébrer ce succès.
3. De plus, le Conseil a pris note de la décision de certains États membres de retirer des sites relevant de leur juridiction du Réseau mondial et les félicite de leur engagement en ce sens.
4. **Pour les réserves de biosphère situées en zones de conflit**, le Conseil du MAB décide que ces sites restent dans le RMRB tant que ces conflits se poursuivent sans obligation d'envoyer un rapport. Le Secrétariat et le RMRB soutiendront la réserve de biosphère concernée dans la mesure du possible. Lorsque le conflit cessera, la réserve de biosphère devrait être soutenue par le Comité national du MAB et le Secrétariat, les réseaux régionaux et le RMRB une évaluation de la situation sera réalisée pour conseiller la réserve de biosphère et le Comité national sur la manière dont la réserve de biosphère peut s'acquitter de ses obligations en référence du cadre statutaire.
5. **Pour les réserves de biosphère transfrontières**, le Conseil MAB adopte le processus suivant :
 - a. Les États membres doivent soumettre le rapport périodique national au plus tard le 30 septembre 2017 ;
 - b. Ce rapport sera évalué par le Comité consultatif international et le Conseil du MAB en 2018 ;
 - c. Les États membres auront la possibilité de fournir des informations complémentaires après évaluation par le Comité consultatif ;
 - d. Le Conseil du MAB déterminera en 2018 si le site répond aux critères ;
 - e. Le Secrétariat du MAB et le Réseau mondial soutiendront les réserves de biosphère transfrontières dans leurs défis spécifiques.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/6

Paris, 25 avril

Original: anglais

6. **Pour les réserves de biosphère qui ont fourni des informations complètes, qui ont été évaluées par le Comité consultatif international et le Conseil du MAB, mais dont le site ne répond pas aux critères**, le Conseil adopte le processus suivant :

- a. Les États membres doivent fournir des informations / réponses complémentaires au Secrétariat du MAB au plus tard le 30 septembre 2017 ou 2018 ;
- b. Cette information sera évaluée par le Comité consultatif international et le Conseil du MAB en 2018 et / ou 2019 ;
- c. Les États membres auront la possibilité de fournir des informations complémentaires après l'évaluation par le Comité consultatif ;
- d. Le Conseil du MAB déterminera en 2018 et en 2019 si le site répond aux critères ;
- e. Dans le cas où la réserve de la biosphère répond aux critères, le Conseil le reconnaîtra formellement ;
- f. Les États membres auront la possibilité de présenter un nouveau formulaire de proposition de réserve de biosphère avant le 30 septembre 2018 ou 2019 ;
- g. Les États membres auront la possibilité de demander une extension du site, au plus tard le 30 septembre 2018 ou 2019, selon le cas ;
- h. La décision selon laquelle le site ne répond pas aux critères et cesse d'être considérée comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau entrera en vigueur dès la clôture de la session du Conseil du MAB en 2020.

7. **Pour les réserves de biosphère qui ont fourni un rapport d'examen périodique ou d'autres informations appropriées mais qui n'ont pas encore été évaluées par le Comité consultatif et le Conseil du MAB**, le Conseil adopte le processus suivant :

- a. Le rapport d'examen périodique / l'information reçue sera évalué(e) par le Comité consultatif internationale et ensuite par le Conseil du MAB en 2018;
- b. Les États membres auront la possibilité de fournir des informations complémentaires avant le 30 septembre 2017 ou après l'évaluation par le Comité consultatif international ;
- c. Le Conseil du MAB déterminera en 2018 si le site répond aux critères ;
- d. Dans le cas où la réserve de biosphère répond aux critères, le Conseil le reconnaîtra formellement ;
- e. La décision selon laquelle le site ne répond pas aux critères et cesse d'être considéré comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau entrera en vigueur dès la clôture de la session du Conseil du MAB en 2020 ;
- f. Dans le cas où la réserve de biosphère ne satisfait pas aux critères, son examination ultérieure suivra la procédure telle que décrite au paragraphe 6.

8. **Pour les réserves de biosphère qui n'ont fourni aucun rapport d'examen périodique qui permet d'évaluer si la réserve de biosphère satisfait aux critères, le Conseil du MAB** décide que l'aire cesse d'être considérée comme une réserve de biosphère faisant partie du Réseau dès la clôture de la session du Conseil du MAB en 2020, et adopte le processus suivant : l'État membre peut soumettre :

- a. Un rapport d'examen périodique d'ici le 30 septembre 2017 qui permettra au site de suivre le processus décrit au paragraphe 7 ; ou
- b. Un engagement formel de l'Etat membre avec une explication des enjeux et des besoins du site ainsi qu'un plan de travail et un calendrier détaillés, soumis avant le 30 septembre 2017, afin de soumettre le rapport d'examen périodique au plus tard le 30 septembre 2018 ou 2019 ; ou
- c. Un nouveau formulaire de proposition de réserve de biosphère conformément au cadre statutaire du RMRB le plus tôt possible et avant le 30 septembre 2019, afin d'être évalué en 2020 par le Comité consultatif international puis le Conseil du MAB.

9. Dans les cas où les réserves de biosphère ne peuvent satisfaire aux critères, le Conseil du MAB encourage l'État membre concerné à retirer le site du Réseau conformément aux dispositions du paragraphe 8 de l'article 9 du Cadre statutaire.

10. En ce qui concerne toutes ces décisions du Conseil, le Secrétariat du MAB communiquera la décision aux niveaux appropriés de l'État membre concerné, avec copie à la Délégation permanente et à la Commission nationale de l'UNESCO, dans les quatre semaines suivant la décision du Conseil, en précisant les exigences pour chaque réserve de biosphère concernée. Les récipiendaires devront confirmer la réception de la communication.

11. Le Conseil du MAB demande au Secrétariat du MAB d'être précis dans toutes les communications, lors de la transmission des recommandations, des décisions, etc.

12. En outre, le Conseil du MAB encourage tous les États membres, les comités nationaux du MAB et les réserves de la biosphère, ainsi que les réseaux régionaux, à partager leur expérience des rapports d'examen périodique au sein du RMRB et à offrir, selon le cas, un soutien à la réserve de biosphère afin de satisfaire aux critères.

13. Le soutien aux sites qui ne répondent pas aux critères ou qui rencontrent des difficultés à rendre compte des résultats de leur processus d'examen périodique est proposé ci-dessous :

- a. Organiser des ateliers techniques spécifiques visant les difficultés telles que le zonage et la gouvernance. Les pays hôtes devraient couvrir les coûts de ces ateliers. De tels ateliers pourraient également être systématiquement organisés et facilités lors des réunions des réseaux régionaux (tels que le réseau EuroMAB avec un atelier de soutien organisé pour les nouvelles propositions de réserve de la biosphère et les rapports d'examen périodique) ;



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
sur l'Homme
et la biosphère

SC-19/CONF.231/6

Paris, 25 avril

Original: anglais

- b. Encourager les commissions nationales éligibles de l'UNESCO et les comités nationaux du MAB à demander un soutien financier dans le cadre du Programme de participation de l'UNESCO ;
- c. Solliciter les chaires et centres UNESCO existants (comme ERAIFT, la chaire MAB en France, le Centre UNESCO en Espagne) pour fournir des cours et des modules de formation à la demande de sites et de pays ;
- d. Mobiliser l'expertise et les ressources humaines existantes pour les missions techniques et de soutien, y compris l'invitation des experts du Comité consultatif international (actifs et des mandats précédents), d'autres membres du personnel des réserves de biosphère, du Secrétariat de l'UNESCO et des bureaux hors siège de l'UNESCO; chaque fois que cela est possible, les coûts du voyage et de l'hébergement devraient être pris en charge par les pays hôtes, avec le soutien de l'UNESCO, et aucun honoraire ne devrait être fourni conformément aux pratiques courantes du programme MAB ;
- e. Utiliser les directives opérationnelles (en préparation) pour partager les problèmes typiques rencontrés par les réserves de biosphère et les solutions en utilisant la diversité du RMRB ;
- f. Utiliser le soutien par les pairs pour l'examen périodique. Une réserve de biosphère qui répond aux critères peut soutenir et guider un site qui rencontre des difficultés à entreprendre le rapport d'examen périodique et à respecter les critères. Ce processus de soutien par les pairs devrait être effectué sur une base volontaire ;
- g. Les États membres pourraient être invités à contribuer à faire un don au Fonds MAB pour soutenir certaines des activités mentionnées ci-dessus, afin que le Réseau mondial soit utilisé comme un outil puissant pour renforcer la crédibilité et la qualité de ses sites et pour démontrer la coopération et la solidarité en action.